



FORMULAIRE PRIMES COMMUNALES

(En application du règlement de primes communales du 31/10/2019 et 02/01/2020)

Veuillez compléter en majuscule et renvoyez l'original de ce formulaire (pas de copie) complété, signé et accompagné des annexes dans les délais imposés dans le règlement communal.

- Prime à la construction (1000€ de base)
- Prime à l'achat (500€ de base)
- Prime à l'amélioration (300€ de base)

Monsieur le Bourgmestre,

Je (Nous) soussigné (s) n° à 6870
(N° de téléphone :), ai (avons) l'honneur de solliciter la prime accordée en vertu du règlement communal, à toute personne se trouvant dans les conditions requises concernant la maison d'habitation que j'ai (nous avons):

FAITE CONSTRUIRE – ACHETEE – AMELIOREE (Biffer les mentions inutiles)

et située à l'adresse suivante :

Les enfants dont les prénoms et dates de naissance suivent sont à ma (notre) charge :

- 1) 3)
2) 4)

Mon (notre) numéro de compte est le suivant :

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes (nos) sentiments distingués.

Date et Signature du (des) demandeur(s)

Pièces justificatives :

- Achat :
- Un certificat du notaire ayant passé les actes (+ montant du revenu cadastral)
 - Un certificat de propriété attestant que les demandeurs ne sont propriétaires d'aucune autre habitation autre que celle pour laquelle la prime est demandée sur lequel est indiqué le montant du revenu cadastral. Pour cela, vous devez vous connecter à MYMINFIN, vous rendre sur "Mon habitation et mes biens immobiliers", ensuite "consulter mes données immobilières" et imprimer l'onglet "situation actuelle" en développant les informations des habitations présentes.
 - Un certificat de résidence, émanant du service de la population de l'administration communale, dans le cas où l'habitation n'est occupée qu'après y avoir réalisé des travaux ne permettant pas l'occupation immédiate de l'habitation après l'achat
- Amélioration :
- Une copie des factures des travaux exécutés de minimum 5.000€HTVA.
 - Un certificat de propriété attestant que les demandeurs ne sont propriétaires d'aucune autre habitation autre que celle pour laquelle la prime est demandée sur lequel est indiqué le montant du revenu cadastral. Pour cela, vous devez vous connecter à MYMINFIN, vous rendre sur "Mon habitation et mes biens immobiliers", ensuite "consulter mes données immobilières" et imprimer l'onglet "situation actuelle" en développant les informations des habitations présentes.
- Construction
- Une copie de la décision d'octroi du permis d'urbanisme
 - une photo du chantier à la date de la demande de prime

Service Traitant : Ecopasseur

Véronique Blaise

veronique.blaise@saint-hubert.be

☎ 061 26 09 75

Administration communale – place du Marché 1 – 6870 Saint-Hubert

Compte bancaire BE92 0910 0051 3523 – BCE 0206 564 666